



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS RÉSERVÉ DE CHEF(FE) DE TRAVAUX
D'ART, BRANCHE PROFESSIONNELLE
« RESTAURATION ET CONSERVATION PRÉVENTIVE »,
DOMAINE D'ACTIVITÉ « MINÉRAUX ET MÉTAUX »
(LOI SAUVADET)**

SESSION 2015

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission | 3 |
| A) Le rappel des épreuves | 3 |
| 1) L'épreuve écrite d'admissibilité..... | 3 |
| 2) L'épreuve orale d'admission..... | 3 |
| B) Le jury | 3 |
| 1) La composition du jury | 3 |
| 2) La formation et la réunion de cadrage..... | 4 |
| II. Le déroulement du concours réservé..... | 4 |
| A) Le calendrier..... | 4 |
| B) L'épreuve écrite..... | 4 |
| C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) | 5 |
| 1) La présentation du parcours professionnel..... | 5 |
| 2) L'entretien-discussion | 5 |
| III. Les statistiques | 6 |

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des chefs de travaux d'art indique que « *l'épreuve écrite obligatoire d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note relative à une question d'expertise professionnelle selon les branches professionnelles et les domaines d'activités fixés par l'arrêté du 6 novembre 1995. Pour cette épreuve, le candidat peut disposer d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. L'ensemble de ces documents ne peut excéder 50 pages.*

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 2. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

À l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission. »

2) L'épreuve orale d'admission

L'article 5 de l'arrêté mentionné ci-dessus indique que « *l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation du candidat, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux chefs de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.*

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités présentes. Cet exposé doit lui permettre de présenter les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Le candidat indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer le mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'audition.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances des techniques et à leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Durée de l'épreuve totale : 30 minutes ; coefficient 3. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours réservé était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Christine LANCESTREMÈRE, conservatrice du patrimoine, cheffe du service de la conservation, musée Rodin.

Membres de ce jury :

- Madame Clotilde PROUST, cheffe de travaux d'art, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;
- Monsieur Dominique ROBCIS, chef de travaux d'art, centre de recherche et de restauration des musées de France.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours réservé : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement du concours réservé

A) Le calendrier

| | |
|--|-----------------------------------|
| Inscriptions | Du 20 octobre au 24 novembre 2015 |
| Date de l'épreuve écrite | Le 23 juin 2016 |
| Réunion d'admissibilité | Le 27 juin 2016 |
| Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle | Le 4 novembre 2016 |
| Date de l'épreuve orale | Le 24 novembre 2016 |
| Réunion d'admission | Le 24 novembre 2016 |

B) L'épreuve écrite

Comme prévu par l'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2015, le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité a consisté en la rédaction d'une note de synthèse (3h) relative à un cas pratique d'expertise professionnelle centré sur les questions de conservation et de restauration des collections d'objets constitués de matériaux d'origine minérale (pierre, terre-cuite) ou de métaux, ainsi que d'objets composites.

Le jury souhaitait pouvoir évaluer non seulement les connaissances et compétences techniques du candidat dans son domaine d'expertise (conservation préventive, conservation-restauration, techniques d'examens et d'analyses) mais aussi ses capacités de synthèse, de coordination (autres

corps de métier, intervenants internes ou externes), de gestion de projet, d'analyse d'une situation, de prise de responsabilités.

Pour cela, le sujet proposait au candidat une mise en situation précise : chef de travaux d'art, Minéraux et métaux, seul restaurateur de l'équipe d'un musée municipal, le candidat était chargé d'assister un commissaire d'une exposition consacrée au vin, en l'aidant à monter des dossiers de demandes et de suivi des prêts pour 13 objets de natures diverses (matériaux, techniques, provenances, dates...) et d'états de conservation divers, provenant d'autres institutions. Le candidat disposait des informations plus ou moins détaillées recueillies par le conservateur lors de visites ou de contact pris avec les prêteurs et, à partir de ces données, devait proposer :

- des préconisations de dépose, d'emballage et de transport,
 - des constats d'états sommaires et des propositions d'interventions si nécessaires,
 - des propositions de supports de présentation (supports, soclages...),
 - des préconisations de conservation préventive en fonction des conditions et de l'espace d'exposition.
- Le dossier comportait, le synopsis de l'exposition, le plan de l'espace, la liste détaillée des objets ainsi que les documents eux-mêmes : état général, photographies, rapports d'analyses, modes de fixation...

Le jury attendait de la part du candidat : une bonne qualité globale de la copie en matière de correction de la langue et de de l'expression et, une note avec un contenu technique et précis.

C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait le candidat au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) La présentation du parcours professionnel

Le jury souhaitait une mise en valeur de la diversité de l'expérience des candidats, la cohérence de leur parcours et la complémentarité de leurs acquis, de leur vision d'ensemble des missions exercées et de leur possible évolution, de leur bonne connaissance de l'environnement professionnel et des règles à appliquer en matière d'usage de produits toxiques ainsi que de leur motivation.

2) L'entretien-discussion

Le jury a posé trois types de questions :

- des questions relatives aux enjeux d'un poste de restaurateur attaché à un service de conservation de musée : relations avec les chargés de collections ; apports dans les différents domaines que sont la conservation préventive et la restauration ; rôle de coordination ; responsabilité du fonctionnement d'un atelier,
- des questions relatives aux compétences techniques du candidat, en lien avec le cas pratique exposé, en matière d'étude préliminaire, de recours aux techniques d'examen et d'analyses ainsi que de traitements de conservation et de restauration,
- des questions relatives à l'activité de recherche du candidat : sujets, projets, publications...

Mieux que l'épreuve écrite, l'exposé et l'entretien permettent au jury de mesurer les qualités et compétences des candidats et d'évaluer leur adéquation avec le poste de chef de travaux d'art.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

| | | | Admissibilité | | Admission | |
|--------------|-------------------|--|--------------------|----------------------|--------------------|----------------|
| | Nombre d'inscrits | Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir | Nombre de présents | Nombre d'admissibles | Nombre de présents | Nombre d'admis |
| Hommes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Femmes | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Total | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Madame Christine LANCESTREMÈRE
Présidente du jury